



---

# ***Avis d'audience par écrit et de financement des participants***

---

Le 28 juillet 2025

Réf. : 2026-H-101

## **La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner la demande d'Hydro-Québec visant à renouveler pour 20 ans son permis de déclasserement d'un réacteur de puissance pour les installations de Gentilly-2**

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires au printemps 2026 afin d'examiner la demande d'Hydro-Québec concernant le renouvellement, pour 20 ans, de son permis de déclasserement d'un réacteur de puissance pour les [installations de Gentilly-2](#). Celles-ci comprennent un réacteur CANDU déchargé de son combustible qui se trouve en état de stockage sûr à sec, ainsi que des installations de gestion des déchets nucléaires. La Commission examinera aussi la garantie financière proposée par Hydro-Québec pour le déclasserement. Les installations de Gentilly-2 sont situées à Bécancour (Québec), sur le territoire traditionnel et non cédé du peuple abénaquis et de la Confédération W8banaki et sur le territoire traditionnel de la Nation Wendat.

Le permis de déclasserement d'un réacteur de puissance d'Hydro-Québec pour les installations de Gentilly-2 a été délivré en [juin 2016](#). Ce permis, qui autorise le déclasserement du réacteur nucléaire de Gentilly-2 et l'exploitation des installations connexes de gestion des déchets nucléaires, vient à échéance le 30 juin 2026. Hydro-Québec demande le renouvellement de son permis afin de poursuivre ses activités de déclasserement et de maintenir l'exploitation des installations de gestion des déchets.

### **Mémoires présentés dans le cadre de l'audience**

La Commission prendra en considération les mémoires présentés par Hydro-Québec et le personnel de la CCSN ainsi que les interventions écrites. Par la suite, elle délibérera et rendra une décision sur cette question, après quoi un compte rendu de décision sera publié sur le [site Web de la CCSN](#), lequel pourra être fourni sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision au printemps 2026.

La [demande d'Hydro-Québec](#) est disponible sur le [site Web de la CCSN](#) ou fournis sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les mémoires d'Hydro-Québec et du personnel de la CCSN présentés dans le cadre de l'audience seront disponibles sur le site Web de la CCSN ou sur demande auprès du Greffe après le **18 décembre 2025**.

## Financement des participants

En vue de l'audience publique, la CCSN offre, dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), jusqu'à **75 000 \$** pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner les mémoires du personnel de la CCSN et d'Hydro-Québec présentés à la Commission, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet à l'étude. Les demandes d'aide financière doivent clairement démontrer en quoi le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande d'Hydro-Québec. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli est le **22 septembre 2025**.

## Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter par écrit la demande d'Hydro-Québec. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **16 février 2026** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), en écrivant au Greffe à l'adresse [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca), ou aux coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN à [cnsccsn.gc.ca](http://cnsccsn.gc.ca) ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

## Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Afin que les renseignements présentés à la Commission soient clairement consignés, tous les participants doivent soumettre au Greffe de la Commission, en même temps que leurs mémoires détaillés, tous les documents de référence utilisés pour étayer leur position. Les documents de référence doivent être annexés directement au mémoire ou déposés sous pli distinct, selon le cas, pour être pris en compte dans le dossier. Les éléments cités dans le corps des principaux mémoires ou présentés sous forme de liens hypertextes, mais non déposés, ne seront pas considérés comme faisant partie intégrante du dossier ni pris en compte dans les délibérations de la Commission.

## Confidentialité

Conformément à l'article 12 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements susceptibles d'être confidentiels doivent communiquer avec le Greffe de la Commission, avant la date limite de présentation, pour savoir comment demander à la Commission de décider s'il y a lieu de prendre des mesures pour protéger ces renseignements et en quoi ces mesures devraient consister.

**Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur les installations visées, ou pour demander des documents, communiquez avec :**

Agente du tribunal, Greffe de la Commission  
Commission canadienne de sûreté nucléaire  
280 rue Slater  
CP 1046 succ B  
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 613-462-7489 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : [interventions@cnsccsn.gc.ca](mailto:interventions@cnsccsn.gc.ca)

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

**Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis, veuillez communiquer avec :**

Ligne Info-projets  
Hydro-Québec, installations de Gentilly-2  
4900 boul Bécancour  
Bécancour QC G9H 3X3

Tél. : 1-866-388-1978

Courriel : [affairesregionales@hydroquebec.com](mailto:affairesregionales@hydroquebec.com)

Web: <https://www.hydroquebec.com/projets/declassement-gentilly-2/>